



COMMUNIQUE DE PRESSE

Réf. 132.01/1

La vaisselle réutilisable devient obligatoire lors des manifestations

Fribourg, le 17.12.2012 - Dès le 1^{er} janvier 2013, les manifestations ayant lieu en ville de Fribourg devront présenter un concept de gestion des déchets et utiliser des gobelets réutilisables. En 2014, cette obligation sera étendue à tous les types de contenants, assiettes et services compris.

Dans son programme d'action « Fribourg, Ville propre », adopté début 2012 par le Conseil communal, la Ville de Fribourg a décidé de s'attaquer aux déchets encombrant le sol, qui engendrent des coûts importants pour la collectivité. Les manifestations ne sont pas épargnées par ce phénomène dit du « littering » : en effet, la majorité des boissons et de la nourriture est actuellement vendue dans des récipients en plastique jetables, dont beaucoup se retrouvent à même le sol à la fin de la manifestation.

Jusqu'à aujourd'hui, seule l'élimination des déchets était facturée à l'organisateur. Les prestations de nettoyage étant, d'une manière générale, entièrement prises en charge par la Ville. Pour une manifestation comme la Jazz Parade, les frais induits peuvent atteindre près de 30'000 francs, dont plus de 27'000 francs à charge de la Ville.

Le 9 novembre 2012, le Conseil communal de la Ville de Fribourg a ainsi décidé de rendre obligatoire, à compter du 1^{er} janvier 2013, le recours à la vaisselle réutilisable lors des manifestations sujettes à autorisation, et ce en commençant par les gobelets. Afin de ne pas pénaliser les manifestations de petite envergure, pour lesquelles l'utilisation de la vaisselle réutilisable pourrait dans certains cas représenter une charge disproportionnée, celles-ci pourront en être exemptées, pour autant qu'elles présentent un concept de prévention ou de réduction des déchets.

La vaisselle réutilisable, c'est...

- Un meilleur écobilan que la vaisselle jetable ;
- Une meilleure image pour la manifestation ;
- Un site propre et agréable pour le visiteur de la manifestation ;
- Une diminution des coûts d'élimination des déchets et de nettoyage ;

À Berne, ce système, qui fonctionne en général moyennant paiement d'une consigne, est utilisé avec succès depuis 2005 pour tous les événements sujets à autorisation. De grandes manifestations comme l'Euro 2008 ont fonctionné avec des gobelets réutilisables consignés, avec des résultats positifs. En 2012, plusieurs organisateurs ont utilisé ces gobelets, exemples : le Carnaval des Bolzes,

lors de la venue de l'émission de la Télévision suisse-allemande SF bi de Lüt, etc.... Le Conseil général a, quant à lui, d'ores et déjà remplacé les traditionnels gobelets jetables par leurs homologues réutilisables lors de ses séances.

Plus d'info : www.ville-fribourg.ch

Pour la Ville de Fribourg,

Wieke Chanez

Chargée de communication

Pour tous renseignements complémentaires, les personnes suivantes se tiennent à votre disposition :

M. Kurt Krattinger, Chef du secteur Voirie, au 079 606 12 00

M. Philippe Fragnière, Chef du secteur de la Police, au 026 351 7425